

Ville de Montréal  
Système de gestion des décisions des instances  
**Intervention - Secrétariat général , Direction des affaires  
juridiques**

Numéro de dossier : 1021203033

<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
<b>Objet</b>	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (Plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie) (CO 92-03386) de manière à modifier la catégorie de densité de 3 pour la catégorie de densité de 6 en bordure du boulevard René-Lévesque, côté sud, entre les rues Amherst et Saint-Timothée.

Sens de l'intervention  
Avis favorable avec commentaires

♦Commentaires  
Ci-joint, le projet de règlement.



Règlement-Modif-Plan-Ville-Marie.w

Numéro de certificat (ou note)

<b>Responsable de l'intervention</b> Jean-François MILOT Avocat Tél. : 872-3484 Date: 2003-01-14	<b>Endossé par:</b> Yves SAINDON Avocat chef d'équipe Adjoint à la directrice Tél. :872-3834 Date d'endossement: 2003-01-14
--	--

Numéro de dossier :1021203033

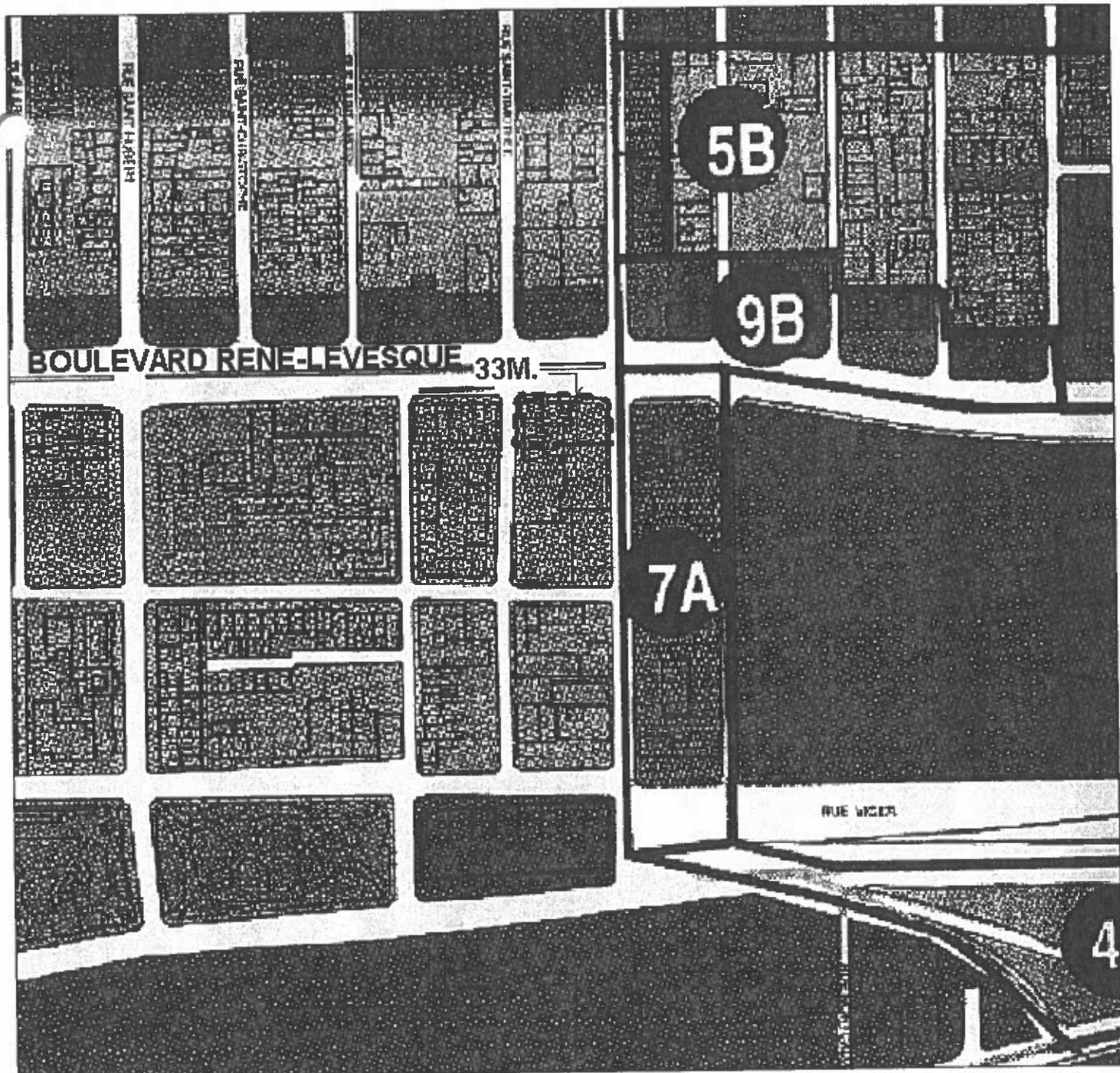
RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME, PLAN DIRECTEUR DE  
L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE (CO92 03386)

VU l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

VU l'avis de motion donné le .....

À la séance du ....., le conseil de la ville décrète:

**1.** Le plan intitulé «Les limites de densité» du Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie (CO92 03386) est modifié par le remplacement d'une partie de l'aire de densité de catégorie 3 située en bordure sud du boulevard René-Lévesque, entre les rues Amherst et Saint-Thimothée, par une aire de densité de catégorie 6, tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement.



**PLAN D'URBANISME - Limites de densité**



Modification proposée : Densité maximale de 6

1021 203 033

**Ville de Montréal**

Arrondissement de Ville - Marie

Date: 20021202

Annexe: \_\_\_\_\_

